



160 heures supp non payées

Par **nanniopale**, le **27/08/2011** à **13:51**

Bonjour,rnrnJe suis en cdi dans un hotel restaurant depuis deux ans. rnA ce jour j'ai cumulé 160 heures supp 30 jours de CP + les jours fériés obligatoires que je n'ai pas encore pris.rnCes heures supp sont notées dans un cahier, signées par la direction et par moi. mon entreprise prétand ne pas payer les HS et qu'elles sont obligatoirement récupérées le pb c'est que cela n'était pas précisées sur mon contrat. Elles ne sont donc evidemment pas sur ma fiche de paye.rnCombien de temps peut on cumuler des HS? l'entreprise peut m'imposer de les récupérer? en cas de démission est ce que je perds HS CP et JF? rnrnAutre chose est ce que les heures de nuit sont comptabilisées en retauration? rnrnMerci par avance

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **17:05**

BonjourrnrnJuste un conseil, allez exposer votre situation à l'inspection du travail, si vous avez effectué des heures supplémentaires et qu'elles n'ont pas été mentionnées sur vos bulletins de salaires, cela s'apparente à du travail dissimulé.rnrnC'est une coutume dans l'hotellerie-restauration. On est content de la baisse de la TVA mais pour répercuter cette baisse sur les salaires des employés, il faut se lever de très bonne heure et attendre que les poules aient des dents...

Par **nanniopale**, le **30/08/2011** à **17:30**

merci pour votre réponse je les ai contacté et je suis en train de monter un dossier.
rnrncordialement